

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VALLÉES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE

Délibération N°20240321

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-huit mars à 20 h 00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et l'Anille légalement convoqué s'est réuni à La Chapelle Huon en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel LEROY.

Étaient Présents :

Date de convocation MM. BOSNYAK Yvan, CHABILLANT Jean-Luc, CHÉRON Michel, FOUCAULT Yves, GAUTHIER Renaud, GUIBERT Aris, LABURTHE-TOLRA Benjamin, LACOCHE Jacques, LEBERT Philippe, LEDIEU Christophe, LEROY Michel, MARIAIS Jean-Pierre, MERCIER Marc, MORIN Sébastien, NICOLAÏ Christophe, PARIS Hubert, VADÉ Prosper et Mmes BONNEFOY Béatrice, DAVID Isabelle, GAUTIER Cindy, GERMAIN Martine, JUMERT Annie, LELONG Françoise, MENU Catherine, MERCIER Nadine, NELET Annie, PRIEUR Sergine, RENARD Candy, ROUGET Anne-Marie, STERBA Éléonora, membres titulaires, M. DUPIN Christian, membre suppléant.

21 mars 2024

Date d'affichage

21 mars 2024

Nombre de conseillers

En exercice : 42

Présents : 31

Votants : 39

Étaient excusés :

M. BORDEAU Christian donne pouvoir à M. LEBERT Philippe
M. DARROY Claude remplacé par son suppléant M. DUPIN Christian
M. FLAMENT Dominique donne pouvoir à Mme GERMAIN Martine
M. GRÉMILLON Patrick donne pouvoir à Mme RENARD Candy
M. GUIBERT Cédric donne pouvoir à Mme MENU Catherine
M. JAMOIS Xavier
M. MARTEL Jean-Pierre donne pouvoir à M. LABURTHE-TOLRA Benjamin
M. MASSÉ Nicolas donne pouvoir à Mme STERBA Éléonora
M. PLUT Jean-Claude donne pouvoir à Mme PRIEUR Sergine
M. POTTIER Louis
Mme BESNIER Claire
Mme BRIGANT Nicole donne pouvoir à Mme ROUGET Anne-Marie

Madame RENARD Candy est nommée secrétaire de séance.

**OBJET : AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
PROJET D'IMPLANTATION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE
A SAINT-CALAIS**

Dans le cadre de l'instruction du permis de construire N° PC07226923Z0017 pour l'installation d'une centrale photovoltaïque par la société APEXENERGIE sur un site à Saint Calais, et afin de pouvoir initier l'enquête publique, il convient de recueillir l'avis de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille d'implantation du projet, conformément aux articles L 122-1 V et R 122-7 du code de l'environnement.

Cet avis est demandé par la Direction Départementale des Territoires (DDT) de la Sarthe dans un délai maximum de deux mois.

Vu le permis de construire N° PC07226923Z0017 pour l'installation d'une centrale photovoltaïque par la société APEXENERGIE sur un site à Saint Calais,

Vu le code de l'environnement et notamment les articles L 122-1 V et R 122-7,

Monsieur le Président ouvre le débat mais aucune remarque ni question n'est exprimées.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **DONNE UN AVIS FAVORABLE** au projet d'implantation de la centrale photovoltaïque sur la commune de SAINT-CALAIS.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.

Extrait certifié conforme.

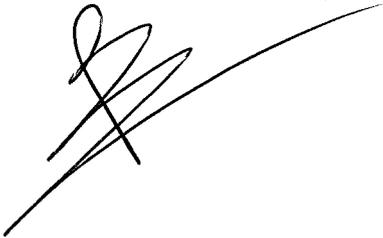
Saint Calais, le 28 mars 2024

La secrétaire de séance,

Le Président,

Candy RENARD

Michel LEROY



**COMMUNAUTÉ de COMMUNES des
VALLÉES de la BRAYE et de l'ANILLE**
10, Rue Saint-Pierre
72120 SAINT-CALAIS